

France-Lyon: Graphic design services

OJ S 18/2014 25/01/2014

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Agence de l'eau RMC

Postal address: 2-4 allée de Lodz

Town: Lyon Cedex 07

Postal code: 69363

Country: France

Contact person: Secrétariat général – service gestion des marchés

For the attention of: Mme Nunes Samiha

E-mail: contact.sgm@eurmc.fr

Telephone: +33 472712858

Fax: +33 472712616

Internet address(es):

General address of the contracting authority: <http://www.eaurmc.fr>

Additional information can be obtained from:

Official name: Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse

Postal address: 2-4 allée de Lodz

Town: Lyon Cedex 07

Postal code: 69363

Contact person: Secrétariat général – service gestion des marchés

For the attention of: Mme Nunes Samiha

E-mail: contact.sgm@eurmc.fr

Telephone: +33 472712858

Fax: +33 472712616

Internet address: <http://www.eaurmc.fr>

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse

Postal address: 2-4 allée de Lodz

Town: Lyon Cedex 07

Postal code: 69363

Contact person: Secrétariat général – service gestion des marchés

For the attention of: Mme Nunes Samiha

E-mail: contact.sgm@eurmc.fr

Telephone: +33 472712858

Fax: +33 472712616

Internet address: <http://www.eaurmc.fr>

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse

Postal address: 2-4 allée de Lodz

Town: Lyon Cedex 07

Postal code: 69363

Contact person: Secrétariat général – service gestion des marchés

For the attention of: Mme Nunes Samiha

E-mail: contact.sgm@eaurmc.fr

Telephone: +33 472712858

Fax: +33 472712616

Internet address: <http://www.eaurmc.fr>

I.2. Type of the contracting authority

Body governed by public law

I.3. Main activity

Environment

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

conseils, conception et réalisation graphique de documents d'information et d'illustrations pour le compte de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

Main site or place of performance: l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, 69363 Lyon Cedex 07.

NUTS code FR716 Rhône

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with a single operator

Estimated total value of purchases for the entire duration of the framework agreement

Frequency and value of the contracts to be awarded: il s'agit d'un marché à bons de commandes sans minimum ni maximum, qui s'exécute par émission de bons de commande au fur et à mesure de l'apparition des besoins, sans négociation ni remise en concurrence, en application de l'article 77 du code des marchés publics et d'un accord cadre au sens de la Directive communautaire.

Les candidats sont informés que le montant estimatif est basé sur le montant des prestations que l'agence de l'eau envisage de commander sur la durée du contrat. Ce montant est de 50 000 EUR annuel.

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

la présente consultation a pour objet l'attribution d'un marché de prestations intellectuelles de conseils, conception et réalisation graphique de documents d'information et d'illustrations pour le compte de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse.

Le marché est organisé en 7 missions concomitantes et non chronologiques, détaillées par le CCTP:

- mission 1: Conception graphique et réalisation de documents destinés à l'impression,
- mission 2: Réalisation de diaporamas électroniques,
- mission 3: Conception d'illustrations/ cartes/schémas/pictogrammes,
- mission 4: Réalisation de flip book,
- mission 5: Évolution du logo de l'agence de l'eau,
- mission 6: Création d'une identité visuelle,
- mission 7: Appui à l'iconographie.

II.1.6. CPV code(s)

79822500 Graphic design services, 92312211 Writing agency services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

le marché est conclu pour une durée de 1 an (12 mois) à compter de la date de sa notification. Il est renouvelable 3 fois à la date d'anniversaire de sa date de notification. En cas de non reconduction, la décision de ne pas reconduire le marché est notifiée au titulaire par l'agence par courrier recommandé avec AR 2 mois avant la date anniversaire de la notification du marché.

L'émission des bons de commande ne pourra intervenir que pendant la durée de validité du marché. Les prestations commandées ne pourront être exécutées au-delà de la date limite de validité du marché, dans des conditions qui méconnaîtraient l'obligation d'une remise en concurrence périodique des opérateurs économiques.

La date prévisionnelle de démarrage des prestations est le 5.5.2014.

Il s'agit d'un marché à bons de commandes sans minimum ni maximum, qui s'exécute par émission de bons de commande au fur et à mesure de l'apparition des besoins, en application de l'article 77 du code des marchés publics et d'un accord cadre au sens de la Directive Communautaire.

Les candidats sont informés que le montant estimatif est basé sur le montant des prestations que l'agence de l'eau envisage de commander sur la durée du contrat. Ce montant est de 50 000 EUR annuel.

Ce marché est conclu à prix unitaires.

Les prix figurant dans le Bordereau des prix unitaires (annexe n° 1 à l'acte d'engagement) du candidat attributaire sont des prix fermes pour la durée totale du marché, y compris en cas de reconduction(s) éventuelle(s).

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: selon le déroulement de l'exécution du marché, l'agence de l'eau pourra le cas échéant, décider d'avoir recours à des marchés de prestations similaires conclus sans nouvelle mise en concurrence, dans les conditions fixées par le code des marchés publics.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes
Number of possible renewals: 3

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 12 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

néant.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

le mode de règlement est le virement administratif, le délai global de paiement ne peut excéder 30 jours à compter de la date de réception par l'agence de la demande de paiement. Si des dispositions législatives ou réglementaires plus favorables interviennent, dans cette hypothèse, le délai de paiement fixé par ces dispositions s'applique automatiquement. le financement est assuré sur les fonds propres de l'agence, budget de l'année 2014, de l'année 2015 en cas de première reconduction, de l'année 2016 en cas de deuxième reconduction, de l'année 2017 en cas de troisième reconduction. en application de l'article 87 du code des marchés publics, une avance est accordée au titulaire d'un marché à bons de commandes ne comportant ni minimum ni maximum, lorsque le montant de chaque bon de commande est supérieur à 50 000 EUR HT et dans la mesure où le délai d'exécution du bon de commande est supérieur à 2 mois.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

les groupements momentanés d'entreprises sont autorisés.
En cas de groupement, le forme souhaitée est un groupement conjoint dont le mandataire s'engage à être solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur. Si le groupement attributaire du marché est de forme différente, il devra assurer sa transformation pour se conformer au souhait tel qu'indiqué ci-dessus.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: les candidats doivent utiliser les formulaires Dc1 ou document équivalent (lettre de candidature) et DC2 ou document équivalent(déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site <http://www.minefe.gouv.fr/>. Ils contiendront les éléments suivants : les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du code des marchés publics:
— copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
— déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP.

Le cas échéant, habilitation du signataire des documents relatifs au présent marché, si le signataire n'est pas le représentant légal du candidat (délégation de pouvoir ou délégation de signature établie par le représentant légal ou son délégataire dûment autorisé). En cas de plis dématérialisés ou remis sous forme de supports physiques électroniques, se reporter à l'article 11 du règlement de la consultation.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: la déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles.

Conformément à l'article 45 III du code des marchés publics, si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire ce renseignement pour justifier de sa capacité financière, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

Seuil minimal de capacité financier : aucune exigence particulière.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années.

La présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Pour toute pièce demandée, le pouvoir adjudicateur accepte tout moyen de preuve équivalent:

— seuil minimal de capacité technique: aucune exigence particulière,

— seuil minimal de capacité professionnelle: aucune exigence particulière.

Les sociétés qui ne sont pas en mesure de fournir ces éléments, en raison de leur date récente de création, peuvent prouver leur capacité technique par tout autre moyen.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. La valeur technique de l'offre évaluée à partir des éléments présentés par le soumissionnaire dans la note technique (Cf. art. 7.3.2 du RC), selon une pondération de 60% et décomposée comme suit: la qualité des moyens techniques et le savoir-faire des intervenants affectés à la mission au regard des exigences du CCTP et l'adéquation de l'organisation proposée et des moyens humains mobilisés pour permettre la gestion de plusieurs missions en parallèle, pondérée à 30 %; la qualité esthétique des documents estimée à partir des documents fournis par le candidat (cf. art. 7.3.2): graphisme de couverture le cas échéant, le choix des typographies, harmonie des couleurs, choix et traitement des photos, pondérée à 20% ; la qualité du traitement de l'information estimée à partir des documents fournis par le candidat (cf. art. 7.3.2.): originalité dans la composition des pages, organisation des textes en différents niveaux de lecture, clarté et lisibilité de l'information, pondérée à 10 %. Weighting 60

2. Le prix de la prestation, analysé sur la base de la commande indicative type non contractuelle (pièce n° 5) obligatoirement complétée par le candidat. Weighting 40

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

14-0002-AO-SGM

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 10.3.2014 - 12:00

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

10.3.2014 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 150 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Persons authorised to be present at the opening of tenders: no

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

il s'agit d'un appel d'offres ouvert.

En cas de candidature émanant de groupements d'entreprises, seule la lettre de candidature-formulaire DC1 ou équivalent – sera signée en original – exceptés les plis dématérialisés ou remis sous forme de supports physiques électroniques – par chaque membre du groupement et chacun des membres du groupement devra fournir sa propre déclaration – formulaire DC2 ou équivalent. L'appréciation des capacités professionnelles et financières d'un groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché. L'attention des candidats est attirée sur le fait que tous les documents nécessitant une signature doivent être revêtus d'une signature manuscrite et originale (pas de signature scannée), à peine d'irrégularité et d'élimination, exceptés en cas de plis dématérialisés ou remis sous forme de supports physiques électroniques. Le formulaire DC2 a été conçu pour compléter le formulaire DC1. Le DC2 ne doit pas être signé, le candidat individuel ou tous les membres du groupement devant uniquement signer le Dc1 dans lequel ils s'engagent sur le contenu du formulaire DC2 et ses annexes. À l'ouverture des candidatures, la procédure de l'article 52 alinéa 1 du code des marchés publics pourra être appliquée. Ainsi, avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'agence de l'eau constate que des pièces dont la production est demandée en application du règlement de consultation (article 7.3.1.) sont absentes ou incomplètes, elle pourra demander à tous les candidats concernés de compléter leur(s) dossier(s) dans un délai identique pour tous. Elle pourra demander également aux candidats n'ayant pas justifié de la capacité juridique leur permettant de déposer leur(s) candidature(s) de régulariser leur(s) dossier(s) dans les mêmes conditions. Elle en informera les autres candidats qui auront également la possibilité de compléter leur(s) candidature(s) dans le même délai.

Dématérialisation de la procédure: le présent marché fait l'objet d'une procédure dématérialisée. Cette procédure permet aux candidats qui le souhaitent de télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique et de soumissionner par voie électronique via le site internet accessible aux adresses:

- <http://www.marches-publics.gouv.fr>, ou
- <http://www.eaurmc.fr> à la rubrique: marchés publics; dès la publication du présent avis d'appel public à la concurrence, les dossiers de consultation pourront être également téléchargés sur le site Internet à l'adresse suivante: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=156143&orgAcronyme=d4t>.

Les candidats ont la possibilité de recevoir le dossier de consultation sous forme papier et de soumissionner sous cette même

forme ou sous forme électronique – par voie dématérialisée via le site internet <https://www.marchespublics.gouv.fr/> – ou encore sous forme de support physique électronique. Par ailleurs, les candidats ayant obtenu le dossier de consultation sous forme dématérialisée ont la faculté de soumissionner sous forme papier, sous forme électronique – par voie dématérialisée via le site internet <https://www.marchespublics.gouv.fr/> – ou encore sous forme de support physique électronique. En application de l'article 56-i 3ème alinéa du CMP ("les candidats appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils adressent au pouvoir adjudicateur"), il n'est toutefois pas permis de combiner ces formes de réponses. Il est uniquement permis aux candidats, en cas de réponse dématérialisée via la plateforme, de doubler leur envoi d'une copie de sauvegarde, sur support papier ou support physique électronique. Les candidats ne supportent aucun autre frais que ceux liés à l'accès au réseau et à l'obtention de la signature électronique. Ils doivent cependant disposer d'un environnement informatique mis à jour en matière de

sécurité et d'antivirus. Les échanges d'information sont sécurisés grâce à l'utilisation du protocole https. Les soumissionnaires s'assureront que les fichiers transmis ne comportent pas de programme informatique malveillant (virus...).

L'enveloppe virtuelle dénommée "pli" sera cryptée et signée électroniquement dans le cadre de l'utilisation de la plate-forme de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Ceci suppose la détention d'un certificat électronique de signature (voir article 11.6 du règlement de la consultation).

Copie de sauvegarde : les candidats qui remettent une offre électronique via la plateforme de dématérialisation peuvent faire parvenir une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. La copie de sauvegarde doit parvenir au pouvoir adjudicateur dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres (la copie de sauvegarde doit être réceptionnée avant la date et l'heure indiquées dans le présent avis). Cette copie doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible "Ne pas ouvrir - copie de sauvegarde - consultation no14-0002-ao-smg". Elle ne peut être ouverte que dans les cas suivants:

- 1) lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée;
- 2) lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique et n'est pas parvenue dans les délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais.

Avenants – marchés complémentaires: selon le déroulement de l'exécution du marché, l'agence de l'eau pourra, le cas échéant, décider d'avoir recours à des avenants et/ou des marchés complémentaires (au sens de l'article 35 II du CMP) conclus sans nouvelle mise en concurrence dans les conditions fixées par le Code des marchés publics.

Conditions de remise des plis: l'attention des candidats est attirée sur le fait que les remises de plis par mail ou par télécopie sont interdites. Les plis transmis par ce biais seront donc réputés n'avoir jamais été reçus et seront considérés comme irréguliers. En

Application de l'article 50 du code des marchés publics, il est précisé que le pouvoir adjudicateur n'autorise pas la présentation de variantes dans le cadre de la présente consultation. Les offres variantes seront donc déclarées irrégulières et seront éliminées sans être examinées. L'Offre de base sera cependant examinée, sous réserve qu'elle soit présentée de manière distincte de la ou des offre(s) variante(s).

Encas de dépôt papier, les plis doivent parvenir en recommandé avec accusé de réception ou être remis contre récépissé, avant la date et l'heure limites indiquées dans le présent avis, à l'adresse suivante: Agence de l'eau, Rhône-Méditerranée Corse, secrétariat général (SGM) - Mme Samiha Nunes, 2-4 allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07. En cas de dépôt des offres sur support physique électronique, celui-ci doit parvenir en recommandé avec accusé de réception ou être remis contre récépissé, avant la date et l'heure limites indiquées dans le présent avis, à l'adresse suivante: Agence de l'eau, Rhône-Méditerranée Corse, secrétariat général (SGM) - Mme Samiha Nunes, 2-4 allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07.

Introduction des recours:

— un référé précontractuel sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, avant la signature du marché. Ce référé doit être assorti du paiement de la contribution prévue à l'article R.411-2 du code de justice administrative sous peine d'irrecevabilité de la demande.

Les personnes habilitées à engager un référé précontractuel sont "Celles qui ont un intérêt à conclure le contrat et qui sont susceptibles d'être lésées par le manquement" aux obligations de publicité et de mise en concurrence,

— un référé contractuel sur le fondement de l'article L. 551-13 du code de justice administrative, dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché

ou, en l'absence de publication d'un avis d'attribution, jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché. Ce référé contractuel doit être assorti du paiement de la contribution prévue à l'article R.411-2 du code de justice administrative sous peine d'irrecevabilité de la demande. Les personnes habilitées à engager un référé sont "Celles qui ont un intérêt à conclure le contrat et qui sont susceptibles d'être lésées par le manquement" aux obligations de publicité et de mise en concurrence,

- un recours pour excès de pouvoir (Rep): les personnes qui ont intérêt à agir contre un acte en lien avec la présente procédure et notamment un acte détachable du contrat et non préparatoire, peuvent introduire un REP dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de cet acte en vue d'en obtenir l'annulation (Article R.421-1 du code de justice administrative). Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative). Tout recours doit être assorti du paiement de la contribution prévue à l'article R. 411-2 du Code de justice administrative sous peine d'irrecevabilité de la demande,
- un recours de pleine juridiction contestant la validité du marché ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. Ce recours doit être formé à l'encontre du marché ou de certaines de ses clauses. Il doit être assorti du paiement de la contribution prévue à l'article R.411-2 du Code de justice administrative sous peine d'irrecevabilité de la demande "Tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif" est recevable à former ce recours,
- recours en indemnisation: les personnes lésées par le contrat ou sa passation, peuvent introduire un recours en indemnisation après avoir effectué, le plus souvent, une demande préalable auprès de la personne publique. au-delà d'un délai de quatre ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle où la créance sur la personne publique est née, le requérant s'expose à l'opposition de la prescription quadriennale.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 21.1.2014.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Lyon
Postal address: 184 rue Duguesclin
Town: Lyon
Postal code: 69003
E-mail: greffe.ta-lyon@juradm.fr
Telephone: +33 478141010
Fax: +33 478141065
Internet address: <http://www.conseil-etat.fr/ta/lyon/index.shtml>

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: introduction des recours: voir rubrique "Renseignements complémentaires" du présent avis.

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

21.1.2014